



## COMMUNIQUE

L'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation lutte contre les négationnistes et les falsificateurs de l'histoire, combat contre le racisme et l'antisémitisme et est fondée à assister les victimes de discriminations fondées sur leurs origines nationale, ethnique, raciale ou religieuse.

Le polémiste et journaliste du Figaro Eric Zemmour a été condamné pour « provocation à la discrimination raciale » par le 17ème chambre du tribunal correctionnel de Paris pour avoir déclaré sur la chaîne France Ô que les employeurs avaient « le droit » de refuser d'embaucher des Noirs et des Arabes. Il s'était déjà illustré en affirmant sur Canal + que « la plupart des trafiquants » étaient « noirs et arabes ».

Invité malgré cette condamnation par le Club des réformateurs dirigé par Hervé Novelli, il a en outre déclaré ne pas savoir ce que sont « les limites du droit d'expression, où elles se situent, qui les fixe, comment et au nom de quoi » avant de demander la suppression de l'action pénale pour les associations antiracistes ainsi que celle des lois mémorielles, en particulier la loi Gayssot.

L'AFMD affirme qu'avec raison, la loi républicaine, faite par les élus de la nation, a posé des limites à la liberté d'expression : le racisme et les discriminations ne sont pas dans notre pays des opinions mais des délits, tout comme la négation des crimes contre l'humanité commis par le nazisme.

Elle tient donc à mettre en garde contre toutes les opérations qui donnent une tribune aux auteurs de ces dérapages réitérés.

Le CA de l'AFMD réuni à Paris le 5 mars 2011